



PROJET EDUCATIF
ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT
" Les Marmottons " et " Ad'air "
26420 LA CHAPELLE-EN-VERCORS



- Organisateur/ gestionnaire: association Maison de l'Aventure 26420 la Chapelle-en-Vercors
- Accueil en ALSH périscolaire et extrascolaire pour les enfants de 3 à 17 ans
- Rédacteurs : Maison de l'Aventure avec l'appui de la Communauté des Communes du Royans Vercors.
- Date de mise à jour: le 14/08/2018

Maison de l'Aventure • 26420 La Chapelle en Vercors

Tél : 04 75 48 22 38 • Fax : 04 75 48 21 79 • Mel : infos@maison-aventure.com
association déclarée en sous préfecture de Die sous le numéro W261000549

Siret : 32157965800014 - Agrt. DDCS n° 260741006 - Agrt. JEP n°26.18.JEP67 - Agrt EN n° 26/27

Présentation

Dès 1994, les élus et les habitants du Vercors ont engagé une réflexion pour l'organisation de services à la population, avec l'aide de la Mutualité Sociale Agricole et de la Caisse d'Allocations Familiales de la Drôme. Cette réflexion a débouché notamment, à partir de 1996, sur la création d'un CLSH (Centre de Loisirs Sans Hébergement). Suite à une consultation de différentes associations locales, la gestion et l'organisation du CLSH a été confiée à l'association Maison de l'Aventure, seule structure ayant répondu favorablement. Ainsi est né le CLSH dénommé "Les Marmottons" pour les enfants de 4 à 12 ans.

Depuis septembre 2002 un atelier cirque fonctionne également en périscolaire pour les enfants de 4 à 17 ans.

En 2013, un conseil communautaire des jeunes a été mis en place ; celui-ci se veut être un espace démocratique où l'on peut défendre ses idées, monter des projets et faire valoir son point de vue sur les actions menées par la CCV. Ainsi des projets ont vu le jour (extension du mur d'escalade ...) ou sont en passe d'être expérimentés (navette des neiges pour la saison 2015/2016...). Issu des réflexions de ce C.C.J. s'est ajouté à l'ALSH «Les Marmottons», en octobre 2015, un accueil de loisirs pour la tranche d'âge-12/17 ans, avec un lieu d'accueil et d'animation à la salle polyvalente de la Chapelle en Vercors.

Le projet est de mettre en place un accueil jeunes 14/17 ans (fonctionnement différent de l'accueil de loisirs).

Depuis juillet 2018, la Maison de l'Aventure a obtenu l'agrément JEP (Jeunesse Education Populaire)

Les vocations de l' ALSH

L' ALSH « les Marmottons » a pour objectif de favoriser l'accueil des enfants de 4 à 11 ans et des jeunes de 12 à 17 ans des 5 communes du vercors (Vassieux, St Agan, la Chapelle, St Martin et St Julien en Vercors) avec une prise en charge occupationnelle.

L'accueil de loisirs doit assurer un rôle social et éducatif auprès du jeune public accueilli. C'est un lieu de vie à part entière pour l'éducation aux loisirs, pour la sensibilisation à la citoyenneté, la sensibilisation à l'environnement, l'épanouissement de la personne, la rencontre avec les autres, la découverte de la vie en collectivité, le développement des capacités d'expression...C'est un lieu qui permet d'offrir aux enfants des possibilités de découvertes et d'enrichissements variés.

C'est aussi un lieu d'apprentissage qui passe en grande partie par le jeu puisque que ce dernier fait appel à de nombreuses notions d'éducation mentale et physique : socialisation, respect, règles, motivation, effort, imagination, plaisir...

Ce service est ouvert à tous les enfants, sans clauses restrictives et discriminantes.

Fonctionnement général

L' ALSH « Les marmottons » accueille en extrascolaire :

- Les enfants de 4 à 11 ans à la journée ou à la demi journée dans les locaux de la Maison de l'Aventure. Il est ouvert pendant les vacances scolaires de la zone A (sauf celles de Noël). Les repas sont préparés par la Cuisinière salariée de l'association et pris sur place. Un programme d'activités est proposé et envoyé par mail aux familles, distribué dans les 5 écoles et déposé à l'office de tourisme de la Chapelle en Vercors. Des questionnaires ou réunions sont parfois proposées aux familles pour d'éventuelles décisions, projets, fonctionnement de l'accueil...

Maison de l'Aventure • 26420 La Chapelle en Vercors

Tél : 04 75 48 22 38 • Fax : 04 75 48 21 79 • Mel : infos@maison-aventure.com
association déclarée en sous préfecture de Die sous le numéro W261000549

Siret : 32157965800014 - Agrt. DDCS n° 260741006 - Agrt. JEP n°26.18.JEP67 - Agrt EN n° 26/27

- Depuis septembre 2017, un accueil les mercredis matins est proposé pour les enfants de l'école primaire de la Chapelle en Vercors, qui devient un accueil à la matinée ou à la journée à la rentrée de septembre 2018.

L' ALSH « Ad'air » accueille en extrascolaire :

- Les jeunes de 12 à 17 ans à la journée, demi journée, soirée à la salle polyvalente de la Chapelle en Vercors (pas de restauration proposée). Il est ouvert pendant toutes les vacances scolaires de la zone A, certains vendredis en soirée ,week-end et aussi mercredis après midi.

Pour ces deux tranches d'âge des camps, séjours et stages sont organisés, essentiellement pendant les vacances d'été.

L' ALSH « Les marmottons » accueille en périscolaire :

Les enfants de 4 à 17 ans dans le cadre d'un atelier cirque en fin d'après midi avec des séances d'une heure à une heure trente selon l'âge des participants à la salle polyvalente.

Pour tous ces accueils, le personnel en contact avec les enfants doit fournir la photocopie des vaccins à jour du carnet de vaccination et un certificat médical de non contagiosité.

Pour inscrire un enfant, il est demandé aux parents ou responsable légal de remplir un dossier (fiche inscription, fiche sanitaire ...)

Pour le fonctionnement de cet accueil nous avons différents partenaires :

La CAF et la MSA pour le versement des prestations de service, de subventions pour des nouveaux projets ou l'acquisition de matériel.

La PMI pour l'habilitation d'accueil de moins de 6 ans.

La DDCS pour l'habilitation de l'ALSH et des séjours.

La Communauté de Communes du Royans Vercors et la CAF avec le contrat enfance jeunesse.

Décisions et gestion

L' ALSH « Les Marmottons » est géré par l'association Maison de l'Aventure. Cette association loi 1901 déclarée en préfecture de Die sous le numéro W2610005649, gère, en plus de l' ALSH, un centre de vacances. L'association est composée d'un Conseil d'administration (8 membres) et d'un bureau (Président, Secrétaire et Trésorier). Des membres de droit représentant les collectivités locales (Conseil Général de la Drôme , Communauté des Communes du Royans Vercors, Parc naturel régional du Vercors) sont invités à participer aux Assemblées Générales, ainsi que les parents des enfants adhérents ayant fréquentés l'ALSH. Les comptes, bilans et projets leur sont régulièrement adressés.

Les grandes orientations sont prises en Assemblée Générale en présence des adhérents et des élus locaux, notamment de la Communauté des Communes du Royans Vercors et des réunions sont organisées avec les familles pour l'ALSH. Du fait de la « convivialité » existante, des rencontres et des échanges informels avec les familles, les élus locaux ou les techniciens des collectivités territoriales sont parfois la source d'idées et de projets pour l' ALSH.

C'est également en Assemblée Générale que sont présentés et votés les bilans, rapports d'activités et budgets.

La saisie comptable est effectuée directement à la Maison de l'Aventure, mais les bilans, comptes

Maison de l'Aventure • 26420 La Chapelle en Vercors

Tél : 04 75 48 22 38 • Fax : 04 75 48 21 79 • Mel : infos@maison-aventure.com
association déclarée en sous préfecture de Die sous le numéro W261000549

Siret : 32157965800014 - Agrt. DDCS n° 260741006 - Agrt. JEP n°26.18.JEP67 - Agrt EN n° 26/27

d'exploitations et la gestion du social (fiches de salaires, déclarations...) sont entièrement réalisés par le Cabinet comptable Vossey, situé à Bourg de Péage.

La gestion courante des chèques et espèces est effectuée, sur délibération du Conseil d'Administration de l'association, par Christine Dauphin et Gil Borel.

Le recrutement de l'équipe d'animation pour l'ALSH est fait conjointement par Christine Dauphin et Gil Borel

Le Vercors: un contexte géographique et humain particulier

Implanté dans un village, en zone de moyenne montagne, l'ALSH est spécifique car il accueille un public *mixte* provenant essentiellement de familles locales mais également, notamment durant l'été, d'enfants de vacanciers. Autre contexte particulier, le Vercors sud regroupe cinq communes situées sur une grande surface mais avec une faible population atteignant à peine les 1800 habitants. Bien que situé à la Chapelle-en-Vercors, lieu occupant une position centrale au sein du territoire, il n'en demeure pas moins que certains habitants se trouvent à plus de 15 kilomètres de l'ALSH.

Enfin, le territoire bénéficiant du label Parc naturel régional du Vercors s'avère un espace naturel d'exception aux enjeux économiques multiples. Ainsi les familles des enfants accueillis sont issues de catégories socio-professionnelles extrêmement diversifiées: ruraux, néo-ruraux, enseignants, cadres, artisans, commerçants, fonctionnaires... Certaines familles habitent sur le plateau et travaillent à l'extérieur.

Les Moyens

- Les locaux pour les 4/11 ans sont situés dans un bâtiment dénommé Maison de l'Aventure appartenant au Parc naturel régional du Vercors et à la CCRV. situés à la Chapelle-en-Vercors, déclarés auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale sous le numéro 260741006. L'ALSH dispose de plusieurs salles: salles de jeux et d'activités (avec mobilier adapté et matériel pédagogique), salle pour les temps calmes, salle à manger, sanitaires. Les enfants peuvent également profiter d'un jardin et d'une aire de jeux extérieur.
- Le local de l'ALSH pour les 12/17 ans est situé à la salle polyvalente de la Chapelle en Vercors, une salle avec sanitaire, un espace extérieur pouvant servir d'aire de jeux, manifestation... Une convention de mise à disposition pour ces locaux a été signée entre la Maison de l'Aventure et la CCRV.

A proximité, l'espace naturel est propice à la découverte de nombreuses activités de pleine nature et à l'organisation de jeux.

- La Maison de l'Aventure dispose de plusieurs minibus 9 places.
- L'encadrement, l'animation du centre, des séjours et des activités sont assurés par du personnel qualifié dans une ambiance très familiale et chaleureuse (petit effectif aussi bien au centre avec l'accueil à la journée que sur les séjours/camps). Les activités sont encadrées par des moniteurs professionnels diplômés d'Etat. La direction pour ces deux accueils est assurée des personnes ayant au moins le BAFD ou en stage. C'est un fonctionnement en concertation avec Gil Borel, gestionnaire de l'association.
- Les repas pour les enfants de 4 à 11 ans sont pris à la Maison de l'Aventure. Les menus sont élaborés sur place par une cuisinière permanente, proposant une restauration familiale, de qualité. Les enfants à l'issue des repas, doivent participer à des petites tâches ménagères (débarrasser, nettoyer la table...).
- Les programmes sont édités sur papier, diffusés via les écoles et offices de tourisme mais également mis en ligne sur le site internet de l'accueil de loisirs.

Maison de l'Aventure • 26420 La Chapelle en Vercors

Tél : 04 75 48 22 38 • Fax : 04 75 48 21 79 • Mel : infos@maison-aventure.com
association déclarée en sous préfecture de Die sous le numéro W261000549

Siret : 32157965800014 - Agrt. DDCS n° 260741006 - Agrt. JEP n°26.18.JEP67 - Agrt EN n° 26/27

Les moyens financiers

Pour le fonctionnement ils proviennent :

- de participations des familles (tarifs dégressifs selon le quotient familial)
- de subventions provenant essentiellement du contrat enfance jeunesse mis en place avec la Communauté des Communes du Royans Vercors en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Drôme.
- De la prestation de service versée par la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité sociale Agricole de la Drôme.

Pour les investissements et des actions spécifiques

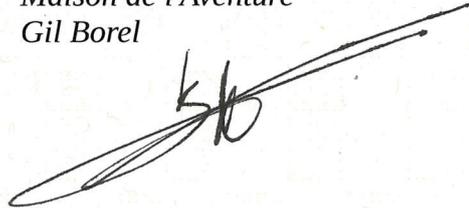
- subventions de la Communauté des Communes du Royans Vercors, de la Caisse d'Allocations Familiales de la Drôme, de la Mutualité sociale Agricole de la Drôme, de la Région Rhône-Alpes...

Il est à noter que l' ALSH « Les marmottons » fonctionne également grâce aux synergies avec les autres secteurs d'activités de la Maison de l'Aventure (centre de vacances, tourisme social et familial...) en permettant de partager une partie des coûts fixes.

*La Présidente de l'association
Maison de l'Aventure
Annick Lauth*



*Le gestionnaire de l'association
Maison de l'Aventure
Gil Borel*



*La Directrice de l'ALSH pour les 4/11 ans
Christine Dauphin*



*La Directrice de L'ALSH pour les 12/17 ans
Emilie Le Guic*



Maison de l'Aventure • 26420 La Chapelle en Vercors

Tél : 04 75 48 22 38 • Fax : 04 75 48 21 79 • Mel : infos@maison-aventure.com
association déclarée en sous préfecture de Die sous le numéro W261000549

Siret : 32157965800014 - Agrt. DDCS n° 260741006 - Agrt. JEP n°26.18.JEP67 - Agrt EN n° 26/27